



MICROFICHE IS

02719

République Tunisienne

MINISTRE DE L'INDUSTRIE

SECTEUR NATIONAL DE

DES ADMINISTRATIONS AGRICOLES

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الصناعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

OFFICE NATIONAL DE L'OLIVE

PROJET FAO.SIDA

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Office National de l'olive
Projet de Développement
Rural Intégré des Zones
à Vocation Oléicole
FAO / SIDA TUN 2

NOTE TECHNIQUE

INSTRUCTIONS CONCERNANT LE CHOIX DES PARCELLES
DESTINÉES A LA CULTURE INTENSIVE DE L'OLIVIER

1) Préambule

Ce type de plantation se propose d'obtenir des olivettes procurant un rendement maximum. Il implique une très haute technicité et la mise en oeuvre de moyens importants. Il ne saurait donc être question de l'adopter là où un facteur limitant peut exister. Le choix des parcelles devra reposer non seulement sur l'étude des conditions agro-écologiques et de l'existence des moyens pouvant être mobilisés, mais aussi et surtout sur la technicité de l'oléiculteur.

En effet il ne servirait à rien de favoriser de telles plantations dans des exploitations où la tenue des oliviers actuellement exploités en est laesse à désirer.

La technicité et le sérieux de l'agriculteur une fois acquis, il importe de définir les points qui devront être examinés. Il est bien évident que la liste ci-après n'est absolument pas limitative. Elle n'a d'autre but que d'attirer l'attention du technicien responsable auquel il appartient d'étudier tout point supplémentaire qui lui paraîtrait important.

2) Etude du sol

L'olivier redoute l'asphyxie, plus particulièrement lorsqu'il est irrigué : les engorgements, les terres asphyxiantes, les remontées de plan d'eau, etc... sont impérativement à éviter.

2.1. Texture : En irrigué il est possible de retenir des terres pouvant aller jusqu'à la terre franche. Les terres argileuses sont à exclure. EN AUCUN CAS LES ELEMENTS FINS (ARG. + LIGN. + SABLE FIN) NE DOIVENT REPRÉSENTER PLUS DE 35 A 40 % DE LA COMPOSITION GRANULOMÉTRIQUE. DE MÊME DES SOLS TRÈS LÉGERS (MOINS DE 15 % D'ÉLÉMENTS FINS) NE PEUVENT ALLONTER EFFICACEMENT UNE VÉGÉTATION INTENSE. LE CHOIX SE LIMITERA DONC AUX TERRES FRANCHES A TENDANCE SABLEUSE OU SABLE-ARGILEUSE, A LA RIGUEUR LI-GLEUSE.

2.2. Structure : Plus encore qu'en culture sèche, il faut veiller à la structure pour limiter les risques d'asphyxie dus au manque d'aération (forte densité apparente) / l'excès d'eau (mauvaise vitesse de filtration).

IL EST INDISCUABLE DE NE PLANTER QUE SUR TERRES BIEN STRUCTURÉES. LES TERRES COMPACTES, CELLES QUI VERDILLENT EN PROFONDEUR, DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉES.

2.3. Épaisseur : La Tunisie ne dispose pas encore de porte greffes nanisant et compte tenu du climat local les oliviers, quelque soit leur variété, atteignent un développement très important. Il est donc nécessaire que leurs racines puissent exploiter un volume de terre suffisant pour alimenter correctement la végétation.

POUR CE FAIRE IL EST INDISPENSABLE DE DISPOSER EN CULTURE INTENSIVE D'UNE ÉPAISSEUR DE SOL DE L'ORDRE DE 1 m 50, LA MINIMUM TOLÉRABLE POUR L'OBTENTION DE RENDREMENTS ÉCONOMIQUES ÉTANT 1 m 20.

2.4. Obstacle au développement des racines : La présence d'une croûte située à moins de 60 cm de profondeur et d'épaisseur inférieure à 10 cm n'est pas un vice rédhibitoire à la plantation d'oliviers irrigués, à la condition qu'elle soit déjà démantibulée. La parcelle devant être défoncée la croûte sera arrachée.

En revanche, la présence d'un encroûtement non démantibulé à moins de 1 m 20 de la surface amène à conseiller, dans l'état actuel des connaissances, l'abandon de la parcelle.

La présence en profondeur de limons à nodules, ou d'horizons légèrement plus argileux, ne constitue pas un obstacle sérieux sous réserve qu'ils soient de faible épaisseur (10 à 15 cm) ou situés à plus de 1 m 20.

La teneur en calcaire importe peu dans la mesure où elle n'excède pas 25, 30 % de calcaire actif. En revanche la présence de gypse qui accentue le caractère xérique du sol est éliminatoire lorsqu'elle atteint 10 %.

LA PRÉSENCE DE GLEY À QUELQUE NIVEAU QUE CE SOIT EST RÉDIBITOIRE.

En aucun cas la nappe ne doit remonter à moins de 1 m 50 de la surface du sol en période de hautes eaux. Les parcelles se trouvant dans cette situation doivent être éliminées.

2.5. Pente : Le terrain devant être irrigué, il est préférable que la pente soit faible et n'excède pas 15 % pour ne pas compliquer l'entretien.

3 - Étude du point d'eau

3.1. Régime : Le type de conduite retenu implique sauf exception pour les régions très pluvieuses, le recours à l'irrigation. Il est donc indispensable de disposer d'un point d'eau aménagé, assurant durant la période d'irrigation UN DÉBIT MONTANT CONTINU DE 0,5 / SEC / HA. Cette condition est la condition sine qua non de la réussite.

En effet, ce type de culture ne se conçoit pas avec des irrigations parcimonieuses.

3.2. Qualité de l'eau : L'olivier étant relativement peu sensible à la salure de l'eau d'irrigation, il est possible d'accepter des eaux de qualité relativement médiocre titrant jusqu'à 3 g/ 3 g,5 de résidu sec par litre (compte tenu de l'équilibre moyen des eaux de Tunisie).

3.3. Mode d'irrigation : Le mode d'irrigation habituel en Tunisie est le ruissellement. Il est indispensable de limiter les pertes en séguis, d'éviter l'érosion et d'obtenir un épandage satisfaisant de l'eau.

C'est pourquoi le nivellement de "l'élément" d'irrigation doit être de bonne qualité. Dans le même ordre d'idées, l'imperméabilisation des aménagements d'eau (séguis) est à recommander lorsque les pertes par infiltration risquent d'être fortes (terres légères).

En aspersion, il est toujours préférable de ne retenir que l'irrigation sous frondaison.

4 - Etude du Climat

L'olivier étant une espèce qualifiée de pérenne il importe de la placer dans des conditions climatiques favorables. Les zones à grêle et les situations gélives sont à proscrire.

5 - Avis technique

L'avis technique doit se reposer sur l'étude du sol, de l'eau et du climat.

L'étude du sol a pour fondement l'examen des profils sur une profondeur minimale de 1, 80 à 2 m.

Le nombre de profils à examiner varie en fonction de la parcelle (situation, dimensions). On peut cependant le fixer à 2 au minimum pour des parcelles homogènes d'une superficie inférieure à 4 ha, à 3 pour 10 ha, à 5 pour 20 ha, etc... L'examen de la végétation fournit un certain nombre d'indices. Il serait souhaitable de disposer de l'analyse de la structure, de la texture et de la fertilité des différents horizons du profil.

Toutefois, compte tenu des difficultés que soulève leur obtention, de la rusticité de l'olivier, et de l'expérience acquise en la matière, une observation attentive du profil peut être considérée comme suffisante dans l'état actuel des choses.

L'analyse des eaux est en principe indispensable pour les mêmes raisons que ci-dessus, mais un palliatif peut être toléré : l'utilisation des données existantes au DIRM concernant des puits voisins. En tout état de cause l'analyse gustative est obligatoire pour permettre une appréciation sommaire du résidu sec. De même, il est nécessaire de procéder à des essais de pompage pour avoir une estimation du débit (6 h de pompage minimum).

6 - Conclusions

Les plantations d'oliviers à conduire en culture intensive doivent donc faire l'objet d'enquêtes. Il importe de les concrétiser par l'ouverture de fiches techniques ou seront reportées dans un premier stade les observations faites.

Par ailleurs le défoncement (labour avec retournement effectué sur une profondeur minimale de 80 cm), opération préliminaire indispensable, étant effectué au moyen de gros tracteurs, il importe de grouper les parcelles et d'éviter leur éparpillement pour limiter les pertes de temps d'autant plus préjudiciables que le nombre de tracteurs adéquats est limité.

C'EST POURQUOI IL EST RECOMMANDÉ DE CONSTITUER DES ZONES D'UNE SUPERFICIE MINIMALE DE 20 HA DE FAÇON À CE QUE LA DISTANCE MAXIMALE D'UNE PARCELLE À UNE AUTRE N'EXCÈDE PAS 2 KM.

FIN

..... **4**

VWVW